



CONSEIL NATIONAL DU SIDA  
25-27 RUE D'ASTORG  
75008 PARIS  
T. 33 [0]1 40 56 68 50  
F. 33 [0]1 40 56 68 90  
CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TOXICOMANIE

FR

3 MAI 2006

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR LE CLASSEMENT DE LA BUPRÉNORPHINE EN PRODUIT STUPÉFIANT

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies (MILDT) a demandé un changement de classement du médicament buprénorphine (Subutex®) pour l'inscrire dans la liste des stupéfiants. Cela aurait des effets négatifs sur son accessibilité, du fait de la lourdeur administrative que cela impose aux médecins et aux pharmaciens. Alors que la souplesse de dispensation actuelle a contribué à l'efficacité de la prévention, des traitements VIH/sida et a permis d'obtenir dans la politique de réduction des risques de vraies avancées (en 2004, les toxicomanes ne représentaient plus que 3 % des nouveaux dépistages d'infection à VIH contre 40 % des cas de sida vingt ans plus tôt avant l'arrivée de ce médicament).

Cette demande de classement répond à une sollicitation du ministère de l'Intérieur qui souhaite lutter contre le mésusage et le trafic. Ces détournements ne concernent qu'une minorité (des études ont montré que cela concernait seulement 2 % des « patients ») et rien n'établit qu'une telle classification serait efficace pour lutter contre le marché illicite. La politique de réduction des risques liée à l'usage des drogues a eu un impact positif en termes de sécurité publique permettant une diminution drastique des overdoses, la baisse de la criminalité liée au trafic d'héroïne et la réinsertion de milliers de malades. Il y a trop souvent une contradiction entre les actions de santé publique et celles de la sécurité publique. La priorité doit rester celle des soins, de la réduction des risques et de la prévention.

De plus, le système français est regardé en exemple par de très nombreux pays, notamment en Europe. Il est dès lors important de ne pas décourager les politiques d'autres pays et de ne pas freiner l'accès aux soins de milliers de nouveaux patients héroïno-dépendants dans ces pays. Une réunion du comité d'experts OMS chargés du classement des produits psychoactifs s'est tenue à Genève fin mars 2006 et a décidé de ne pas classer la buprénorphine dans la liste des stupéfiants.

C'est pourquoi le Conseil national du sida souhaite le maintien de la buprénorphine dans la catégorie actuelle et réaffirme la priorité de la réduction des risques et la nécessité de poursuivre la prise en charge sanitaire des usagers de drogues. Afin que ce médicament reste cantonné à un usage médical, le CNS invite les autorités compétentes à utiliser pleinement les moyens existants pour lutter contre le mésusage et le trafic.